

supérieure de la baie de Fundy. Le rapport reçu en juin 1964 a révélé qu'il serait possible au point de vue technique d'aménager des centrales marémotrices dans la baie de Shepody et le bassin de Cumberland. Cependant, il faudrait effectuer d'autres études techniques avant de déterminer la rentabilité du projet.

L'Office étudie actuellement la portée des autres études sur les aspects techniques et économiques de l'aménagement d'une centrale marémotrice dans la baie de Fundy, notamment dans la bassin de Minas.

DRAPEAU OFFICIEL À L'IMMEUBLE DE LA SYLVICULTURE À QUÉBEC

Question n° 2291—**M. Coates:**

1. A quelle date, et sur les instructions de qui le Red Ensign canadien a-t-il été enlevé de l'immeuble de la sylviculture à Québec?

2. Quelles sont les raisons d'une telle mesure?

3. A-t-on signalé des incidents relatifs à ce drapeau flottant sur le bâtiment susmentionné?

M. B. S. Beer (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): 1. Le 28 février 1964, à la suite de consultations avec l'administration centrale du ministère. 2. Cette décision a été prise à la suite de plusieurs actes de vandalisme soit la coupe de la drisse et le vol du drapeau à trois reprises les mois précédents. 3. Les incidents susmentionnés ont été signalés au service local de police et les vols du drapeau ont été signalés à la Gendarmerie royale.

AMÉNAGEMENT DE CENTRES CULTURELS DANS LE QUÉBEC

Question n° 2304—**L'hon. M. Ricard:**

Y a-t-il eu entente entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral pour la construction de centres culturels ou autres édifices commémoratifs du Centenaire? Dans l'affirmative, a) quelles sont les dates auxquelles ces ententes furent signées, b) dans quelles municipalités ces centres ou édifices seront-ils construits et c) quels sont les montants des octrois fédéraux accordés dans chacun de ces cas?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État du Canada): La Commission du centenaire me communique les renseignements suivants: Oui. a) L'entente a été signée le 28 janvier 1964. b) Aux termes de l'entente, les demandes soumises par les municipalités doivent obtenir l'approbation préalable des autorités provinciales et la Commission du centenaire n'a pas encore reçu de demandes de la province de Québec. c) Voir la réponse à b).

(Texte)

*NOMINATIONS ET CONGÉDIEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 2305—**L'hon. M. Ricard:**

A compter du 8 avril 1963, jusqu'à date, a) combien d'employés civils ont été embauchés, (i) par décret du conseil, (ii) par concours du Service civil,

b) combien d'employés civils ont été destitués, c) combien d'employés civils ont été mis à la retraite?

Une voix: Réservée.

M. l'Orateur: Réservée.

L'hon. M. Ricard: Je pose la question de privilège. Le secrétaire parlementaire allait répondre à ma question, je crois. Elle est inscrite au *Feuilleton* depuis trois mois.

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Je suis bien prêt à répondre à la question n° 2305 marquée d'un astérisque. Je croyais qu'on s'y opposait. Voici la réponse. (Voir page 11699)

(Traduction)

VOL DE DOCUMENTS À UN SYNDICAT DE MARINS

Question n° 2335—**M. Orlikow:**

1. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour examiner les circonstances qui ont entouré la soustraction illégale de dossiers, y compris la «liste d'interdiction» du Bureau de la S.I.U. (Union internationale des marins) à Montréal?

2. Le gouvernement sait-il quand et par qui ces listes ont été soustraites?

3. Le gouvernement sait-il où se trouvent ces listes à l'heure actuelle?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): 1 et 2. Il n'y a eu, autant que le conseil d'administration le sache, aucune soustraction illégale de dossiers du bureau de la SIGM à Montréal. Les administrateurs ont appris que certains dossiers du bureau de la SIGM à Montréal ont été mis au rancart, avant l'établissement de la tutelle, sur directives du conseil d'administration de la SIGM.

3. Le rapport de l'enquête Norris sur la désorganisation de la navigation et certaines pièces déposées à l'enquête renferment des renseignements quant aux noms qui ont figuré sur ces listes à un moment donné.

ACHATS DE PROPRIÉTÉS PAR DES HAUTS FONCTIONNAIRES

Question n° 2346—**M. Coates:**

Depuis le mois de juin 1963 des propriétés ont-elles été louées ou achetées du gouvernement fédéral ou de la Corporation de disposition des biens de la Couronne par un sous-ministre, un sous-ministre associé, un sous-ministre adjoint ou par tout autre haut fonctionnaire ayant le rang de sous-chef au gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, a) qui étaient ces fonctionnaires, b) de quelles propriétés s'agit-il, et c) quelles étaient les modalités du bail ou de l'achat?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): Oui, une maison d'un seul étage qui servait autrefois d'habitation pour les employés du canal à Elgin, r.r. n° 4, près de l'écluse de Davis, qui était vacante depuis un certain temps et devait être démolie, qui était